

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 4 (1916)

Heft: 43

Buchbesprechung: Notre bibliothèque

Autor: J.-E.G. / P.Ch.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les couches. Pour ne pas perdre un salaire plus que jamais indispensable, l'ouvrière continue jusqu'au dernier jour un travail parfois dangereux, l'accouchement est pénible, l'enfant est mort et la santé de la mère compromise.

Le repos qui suit la naissance du bébé est obligatoire... et il n'est guère mieux observé : il faut vite retrouver le salaire habituel ; malgré toutes les interdictions, la femme retourne trop tôt à l'atelier.

Le secours alloué aux mères nécessiteuses est, en effet, trop faible pour remplacer le gain normal. Ce secours dérisoire — de fr. 0.50 à fr. 1.50 suivant ce que décident les municipalités — n'est même pas accordé à toutes les ouvrières : il faut être *nécessiteuse*, et le mot comporte bien des interprétations !

* * *

La Chambre des Députés a voté, dernièrement une proposition de loi étendant à toutes les femmes le bénéfice de la loi de 1913. Quand le Sénat aura à son tour donné un avis favorable, un progrès sérieux sera réalisé.

Il reste à assurer aux mères une indemnité qui remplace effectivement le salaire pendant le repos indispensable. Si les finances publiques reculent devant un tel surcroît de dépenses, l'assurance obligatoire contre la maladie pourrait soulager le Trésor.... Il importe d'éloigner de la mère, et de l'enfant qu'elle vient de mettre au monde, la misère, la faim et la mort.

* * *

La loi Théophile Roussel — votée en 1874 — a tenté d'assurer aux petits, placés en nourrice loin de leurs familles, des soins attentifs et intelligents. Un médecin visite les enfants. Un comité, dont deux mères de famille doivent faire partie, veille à ce que les prescriptions du médecin soient observées par les nourrices.

Ce serait parfait si la loi était appliquée. D'une enquête faite, il y a trois ans, il ressort malheureusement que le médecin, insuffisamment rétribué d'ailleurs pour ce service, ne s'occupe point des nourrissons, que les comités Roussel n'existent que sur le papier.... quand ils existent !

Obtenir la stricte application de la loi n'est pas une tâche aisée. Les féministes devront pourtant l'entreprendre.

* * *

MM. Breton, Doizy et Paul Bureau regrettèrent, avec une touchante unanimité que le travail éloignât la mère de son foyer. Ils virent dans l'extension du travail féminin un danger de plus pour la natalité, et M. Bureau précisa même que la France avait surtout besoin de mères capables d'élever des « cohortes d'enfants. »

Regrets inutiles ! répondrons-nous. La femme ne travaille pas hors de chez elle sans que la nécessité l'y pousse. La guerre, loin de diminuer cette obligation, la rendra plus impérieuse encore. C'est un fait contre lequel il est vain de lutter !

Est-on si persuadé d'ailleurs que les travailleuses renoncent à la maternité ? Qu'il y ait une certaine difficulté à concilier les deux tâches, nul ne songe à le nier. Jusqu'à présent, cependant, celles qui ont accepté ce double devoir sont le plus grand nombre, et c'est la femme oisive qui redoute trop souvent les fatigues de la maternité.

Il reste — et ce fut la conclusion de notre réunion du 19 mars — que des lois sont indispensables pour que la naissance d'un enfant ne puisse jamais être une cause de misère morale ou matérielle.

Pauline REBOUR,

licenciée en droit,

Secrétaire générale adjointe de l'U. F. S. F.

Nous sommes certaines d'intéresser nos lecteurs en reproduisant ici, d'après la Française, les très belles paroles prononcées par M^{me} de Witt-Schlumberger, dans la séance à laquelle notre correspondante fait allusion. (Réd.)

... Nous vivons cette ère de destruction : villes, monuments, richesses et destruction irréparable de millions d'hommes, avec la consolation que notre cause est juste, et que nous représentons la civilisation idéale.

Les hommes à l'avant, les femmes à l'arrière, luttent ensemble pour le triomphe de cette civilisation. Les femmes ont le privilège d'être créatrices de vie et de n'être pas forcées de détruire. A elles incombe le devoir de créer la nation future ; elles représentent la puissance à venir, la réserve de vie et de force de l'humanité. Elles doivent se préparer à leurs responsabilités ; elles ont une attitude morale à prendre. De leur compréhension dépend le relèvement du pays. Leur mentalité sera à la hauteur des circonstances. Sans doute, elles devront remplir des carrières laissées vacantes par la diminution des hommes, et elles devront les remplir également pour s'entretenir seules ; il faudra veiller aux lois équitables qui garantissent leur travail. Mais les femmes auront surtout deux principaux devoirs : élever les enfants sans père, et donner de nouveaux enfants à la patrie.

Il ne faut se faire aucune illusion : le problème de la dépopulation est une question morale, la transmission de la vie un problème de conscience ; il y a à choisir entre le dévouement, la lutte pour l'expansion de la vie ou l'égoïsme, les jouissances immédiates, les préoccupations mesquines.

Je m'adresse à toutes les femmes bien portantes, et je leur demande si ayant en elles la résurrection, elles vont laisser le pays s'éteindre, elles vont le laisser engoutir pour soi-disant vivre leur vie. Mais vivre sa vie, cela veut dire avoir une nombreuse descendance, et ne pas trop se préoccuper de la fortune future des enfants.

Sans doute, la mère de famille doit suffire à sa tâche ; le grand souci des pauvres est le pain du lendemain : c'est le souci de la majorité ; il n'y aura jamais trop de lois en faveur de la maternité. Mais parmi les formes d'imprévoyance, le cabaret est la principale dans la classe besogneuse ouvrière. La classe moyenne, les paysans élèvent plus facilement leur famille, et nous pouvons constater, depuis la guerre, les avantages des familles nombreuses à la campagne ; les départements à faible natalité ont souffert bien davantage de la pénurie de la main-d'œuvre, aucun jeune frère, aucune jeune sœur ne se trouvant là pour suppléer le soldat parti aux armées. Il en a été de même dans nos deuils : les familles les plus éprouvées sont celles où tout l'espoir reposait sur une seule tête.

Cependant, que l'on ne se méprenne pas sur notre pensée : Si nous demandons des enfants, ce n'est pas pour les transformer en chair à canon. Celles d'entre nous qui ont vu leurs maris combattre en 1870, et leurs fils partir en 1914, ont horreur de la guerre. Il faut que les femmes après la guerre aient une action pacifiste mondiale.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

L. CELLÉRIER, *Demain (dangers et devoirs)*. Genève, Georg et Cie, éditeurs.

Comme l'auteur l'indique dans une courte introduction, le but de ce petit livre est de faire réfléchir aux problèmes qui, demain, se poseront à nous. Après avoir indiqué quelles seront les difficultés nouvelles : l'immigration étrangère, le renchérissement de la main d'œuvre, la tentation pour les industriels suisses d'accepter des produits allemands pour les exporter comme produits suisses, etc., M. Cellérier nous montre comment il faut parer à ces dangers. La première chose à faire, et c'est en quoi nous sommes pleinement d'accord avec lui, c'est de transformer l'éducation populaire dont le principal défaut est un réalisme outré. Les maîtres et les institutrices devraient pouvoir sacrifier une partie de leur programme, et la remplacer par toutes les digressions et suggestions de nature à élever le sens moral de leurs élèves et capables de fortifier leur foi dans l'idéal.

« Que tous nos enseignements s'inspirent du double et sublime symbole de la croix fédérale : simplicité et pureté. » J.-E. G.

UNE SUISSESE. *Nos réserves nationales*. 1 broch. Neuchâtel, 1916.

Le petit opuscule que, sous ce titre, vient d'éditer la maison De-chaux et Niestlé, nous apporte, sur les graves problèmes que la guerre pose à notre pays, non plus l'écho d'une voix masculine, mais les pensées d'une femme suisse, au patriotisme à la fois fervent et averti. Se préoccupant avec raison de ce que demain nous apportera, à nous petit pays, se rendant compte que les plus graves parmi les dangers qui menacent notre vie nationale ne sont peut-être pas ceux qui lui viennent du dehors, l'auteur nous fait entendre un cri d'alarme. Ce qu'elle voudrait, c'est que notre peuple réagisse plus énergiquement contre toutes les influences tendant à relâcher, à affaiblir, notre lien confédéral, contre tout ce qui, à l'heure actuelle, menace ce patrimoine d'ordre supérieur que ne constituent ni une communauté de race, ni une communauté de langue, mais une communauté d'aspirations et un idéal commun. Parmi ces dangers que nous signale l'auteur, l'un des plus grands, au point de vue de notre intégrité nationale, réside à son sens dans ces naturalisations hâtives qui, en donnant à ceux qui en bénéficient tous les droits d'un citoyen suisse, en lui permettant par cela même d'influencer nos destinées, ne lui donnent pas pour cela l'âme d'un Suisse.

Avec raison, nous semble-t-il, l'auteur de *Nos réserves nationales* voudrait voir préférer, à cette introduction considérable d'éléments étrangers dans notre vie nationale, l'acte de justice qui, en donnant à la femme suisse la qualité complète de citoyen, la mettrait à même d'en remplir complètement les devoirs.

Sans nous associer complètement aux conclusions de l'auteur sur ce point, du moins en ce qui concerne le moment présent, nous aimerions recommander chaudement la lecture de cette petite brochure à tous ceux et à toutes celles que préoccupent l'avenir de notre patrie.

P. CH.

BIBLIOTHÈQUE DE LA FEMME NOUVELLE : *Le Livre d'Or de l'Héroïsme féminin*. (Guerre 1914-1916). Collection Bérard, Paris et Montpellier. 1 vol. de 4 fascicules avec 100 photographies : 3 fr. 50; le fascicule : 1 fr. Réduction de 33 % pour les lecteurs du *Mouvement Féministe*.

De-ci, De-là...

D'une de nos abonnées l'amusant récit, absolument authentique, qui suit :

Douane et féminisme. — Deux sœurs habitant Genève, l'une sous puissance de mari, l'autre dans la toute-puissance de... sa liberté (du moins elle le croyait!), se présentaient, il y a peu de jours, au Consulat de France. Il s'agissait, pour toutes deux, d'obtenir l'autorisation de sortir des œufs et du beurre de la zone. Elles habitaient la Haute-Savoie, en été, madame comme locataire de la petite propriété de mademoiselle. Dans le courant de l'année, elles y vont souvent en course.

Madame présente son carnet de famille : un mari, trois enfants, cela va tout seul. Mademoiselle s'approche. — « Votre carnet de famille? » — « Je n'en ai point, je ne suis pas mariée. » — « Vous n'êtes pas mariée? alors vous n'avez pas le droit d'emporter des œufs. » — « Comment? il faut avoir un mari et des enfants pour en avoir le droit? » — « Des enfants, ce n'est pas nécessaire; un mari, oui. » — « Mais c'est impossible! j'ai un ménage à Genève, une propriété dans la zone, et je ne puis rien apporter? » — « Non, puisque vous n'êtes pas mariée! » — « Je ne peux pourtant pas prendre un mari, exprès pour avoir la permission de transporter des œufs et du beurre! »

Et dire qu'au XX^{me} siècle, la mentalité masculine en est encore à admettre des règlements pareils!

Féminisme..., en avant!

L. V.

* * *

Les institutrices qui enseignent dans les gymnases de Berne depuis la guerre remplissent leurs fonctions à la satisfaction des autorités. On avait craint qu'elles ne sachent pas se faire suffisamment respecter par leurs classes de garçons. C'est le contraire qui a lieu. Elles exercent une très bonne influence sur leurs élèves, qui se montrent moins batailleurs, plus polis et plus appliqués qu'auparavant.

* * *

La princesse Adélaïde de Lippe, qui possède un brevet officiel d'enseignement, remplit depuis plus d'une année, comme institutrice primaire, une place dont le titulaire est sous les drapeaux.



*Association nationale suisse
pour le Suffrage féminin*

Communications du Comité Central.

I. Les Sociétés affiliées à cette Association sont priées de faire savoir, avant le 25 mai, à la Secrétaire, Mme Vuillimont, Tête-de-Ran, 29, la Chaux-de-Fonds, le nom de leurs délégués à l'assemblée générale du 28 mai, à St-Gall.

II. Les Sociétés sont informées qu'une table sera disposée dans la salle, pour recevoir les publications des Sociétés (brochures, cartes postales, journaux, feuilles volantes, etc.). Prière d'indiquer si les publications qui y sont déposées sont à distribuer gratuitement ou à vendre, et dans ce dernier cas, indiquer le prix et le nombre des exemplaires déposés.

III. Le Comité attire l'attention des Sociétés sur la résolution votée, le 7 avril, par le Comité central du Parti socialiste suisse, concernant l'envoi aux Comités socialistes cantonaux d'une circulaire leur demandant d'insérer le principe du vote des femmes dans leur programme d'action, et de se mettre en mouvement le plus rapidement possible pour qu'il soit réalisé dans la Constitution et dans les lois. Le Comité engage les Sociétés à se mettre en rapport avec les Comités socialistes cantonaux, de façon à ce que ce mouvement ne se produise pas en dehors d'elles, ceci dans la mesure où le permettra la neutralité politique prescrite par nos statuts.

La Présidente: EMILIE GOURD.

Nouvelles des Groupes.

LAUSANNE. — En mai, encore une conférence à signaler de M. le professeur Sensine, qui parla devant un auditoire nombreux et sympathique, de l'Allemagne de Mme de Staël. Conférence intéressante; point de vue nouveau, instructif.

A. P.

A travers les Sociétés féminines

Genève. — *Union des Femmes*. — Notre activité a été forcément ralentie, durant ce dernier mois, par les vacances de Pâques et l'absence de plusieurs membres de notre Comité. Signalons cependant nos réunions de conversation allemande, qui ont lieu régulièrement le lundi, à 2 heures 1/2, sous la présidence de Mme Chaponnière, pour permettre à toutes celles d'entre nous qui ne se sentent pas suffisamment familières avec la langue de nos confédérées, de s'entretenir avec plaisir avec elles, et de suivre avec profit les séances de l'Alliance, l'automne prochain. — Notre Assemblée générale de printemps a eu lieu le 4 mai; on y a entendu plusieurs rapports, sur lesquels le *Mouvement Féministe* aura l'occasion de revenir, et on y a procédé aux élections du Comité. Celui-ci se composera, pour l'exercice 1916-1918, de Mme Meyer, présidente, Mmes Chaponnière-Chaix, Foex-Veillon, Kather, Rappaport, et de Mlles Gourd et Louisa Volz.

— La publication de notre volume d'Education nationale nous occupe beaucoup aussi dans ce moment. — Quant à l'Ouvroir, après une période d'accalmie de plusieurs semaines, il recommence à travailler ferme, tant pour sa vente de printemps, qui a été fixée au 25 mai, que pour d'importantes commandes, celle de 3000 chemises d'hommes, entre autres, à livrer ce mois à un comité russe relevant de l'ambassade à Berne. C'est là une bonne aubaine pour notre organisation.

E. Gd.

Ligue des Femmes suisses contre lealcoolisme. — Assemblée générale annuelle du lundi 10 avril 1916 (grande salle du Casino). — Devant un auditoire que l'on eût souhaité plus nombreux, Mme Robert, présidente, ouvre la séance par un exposé de l'activité de la Ligue pendant l'exercice écoulé: publication et distribution du calendrier, ouverture de nouvelles sections, participation à la création et à l'entretien des Foyers du soldat, particulièrement à celui de Bière, comme étant le Foyer romand par excellence, etc. — Mme Brügger, chargée de parler des œuvres sociales pour la jeunesse, empêchée par la maladie, est remplacée par Mme Golay, qui donne des chiffres éloquentes sur l'Ecole du Jeudi, qui groupe plus de trois cents enfants, sur la Chaloupe et la Ligue cadette des jeunes